

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal Du mardi 15 novembre 2022

Session ordinaire

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme PRILLARD Angèle, Maire.

Etaient présents : Mmes, BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): PIGUET Aurélien.

Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, Mme BEFFY Stéphanie ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) **URBANSIME** :

- Vente parcelle communale ZH n°294 - Chemin des Vaches

2) **FINANCES** : refacturation à la Paroisse de la plus-value travaux électriques dans l'Eglise

3) **BOIS** :

- Attribution des lots complémentaires à l'affouage
- Vente par adjudication bois parcelle n°31, 32

4) **PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS** : Validation devis médiévistes journée du patrimoine 2023

5) **PROJET LIEU DE VIE SENIORS** : Proposition de création d'accès à la propriété au 12 rue du Tilleul et achat/vente de terrain avec M. et Mme COTE Denis

6) **VOIRIE** : validation de l'avant projet proposé par le maître d'œuvre pour l'aménagement rue du Tilleul, rue des Ecoles et rue de la Mairie et autorisation de dépôt de subventions

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Sollicitation de la CCLL pour un terrain d'accueil des gens du voyage

Le conseil municipal est d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour

1 URBANSIME :

Vente parcelle communale ZH n°294 - Chemin des Vaches

Mme le Maire explique que la SCI DAMF, sise au 10 rue du Tacot à MONTROND LE CHATEAU, dont le gérant est M. Frédéric MUSY, est candidate à l'acquisition de la parcelle ZH n°294 d'une superficie de 939 m².

Mme le Maire rappelle que :

- la vente est consentie moyennant le prix de 75 € TTC le mètre carré, payable au comptant, à la signature de l'acte authentique de vente qui sera dressé par Maître BOSSET, Notaire à QUINGEY (Doubs),

- qu'un acompte de 1 500 € par chèque est à joindre au contrat de réservation,

- qu'au moment de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur devra payer en plus de son prix, et entre les mains du Notaire, les frais, droits d'enregistrement et honoraires dudit acte de vente et, s'il y a lieu, d'une copie authentique pour le vendeur.

Madame le Maire indique que, dans le cadre de cette opération, la commune déclare :

- ne pas être assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée et **agir en tant que tel**,
- que l'immeuble vendu est un terrain à bâtir au sens de l'article 257 I-2 1° du Code général des impôts et qu'il n'a pas été réalisé dessus de travaux significatifs ni mis en œuvre de moyens de commercialisation avérés,
- que la vente de ce terrain est réalisée et intervient dans la gestion du patrimoine communal non affecté à une activité économique, dans un but non lucratif, et qu'à ce titre, elle n'entre pas dans le champ d'application de la TVA,
- que la valeur de l'actif sera réemployée au service des missions communales,
- que ce terrain appartient à la commune depuis très longtemps car lui provenant du remembrement.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, **par 12 voix pour**, décide d'attribuer la parcelle ZH n°294 à la SCI DAMF dont le gérant est M. Frédéric MUSY et autorise Mme le Maire à signer le contrat de réservation afférent.

Vente parcelle communale ZH n°300 – Canton Larizet

Suite à un oubli, la délibération n°2022/06-09-02 doit être complétée par les éléments suivants :

Madame le Maire indique que, dans le cadre de cette opération, la commune déclare :

- ne pas être assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée et **agir en tant que tel**,
- que l'immeuble vendu est un terrain à bâtir au sens de l'article 257 I-2 1° du Code général des impôts et qu'il n'a pas été réalisé dessus de travaux significatifs ni mis en œuvre de moyens de commercialisation avérés,
- que la vente de ce terrain est réalisée et intervient dans la gestion du patrimoine communal non affecté à une activité économique, dans un but non lucratif, et qu'à ce titre, elle n'entre pas dans le champ d'application de la TVA,
- que la valeur de l'actif sera réemployée au service des missions communales,
- que ce terrain appartient à la commune depuis très longtemps car lui provenant du remembrement.

2. FINANCES : refacturation à la Paroisse de la plus-value travaux électriques dans l'Eglise

M Xavier LIDOINE, 3^{ème} adjoint en charge des bâtiments communaux explique que lors des travaux de mises aux normes électriques réalisés dans l'Eglise, par l'entreprise FROTEY, au mois d'octobre dernier, des nouveaux travaux électriques ont été nécessaires générant une plus-value de 1238 € HT.

Mme le Maire a sollicité la prise en charge de cette plus-value par la Paroisse des 4 Monts-St Maximin.

M LIDOINE explique que la municipalité a reçu la confirmation que la Paroisse des 4 Monts-St Maximin prendra en charge cette plus-value.

Mme le Maire demande au conseil municipal son accord pour refacturer cette plus-value de 1238 € HT à la Paroisse les 4 Monts-St Maximin (devis complémentaire du 12/10/2022).

Le conseil municipal, **par 12 voix pour**, donne son accord à Mme le Maire pour refacturer cette plus-value à la Paroisse les 4 Monts-St Maximin.

3. BOIS :

- Attribution des lots complémentaires à l'affouage

M. Vincent COQUIARD, 1^{er} adjoint en charge du bois, explique que suite, au dépérissement de nombreux frênes, 5 lots supplémentaires ont été marqués cette année dans les parcelles 15, 16, 17, 18, 33 et 34 avec une prévision d'environ 10 stères par lot.

Les personnes intéressées (affouagiste inscrit cette année ou habitant désirant ces lots) devaient mettre sous enveloppe une offre de prix pour le ou les lots qu'elles souhaitaient et de transmettre cette enveloppe en mairie. La commune délivrera ces lots aux plus offrants.

L'ouverture des enveloppes s'est déroulée à la mairie le vendredi 4 novembre à 19h. Ayant reçu de nombreuses enveloppes, il a été décidé, avant ouverture de celles-ci, d'attribuer seulement un lot par personne.

Les lots de bois supplémentaires ont été attribués comme suit :

- Lot 0 : Mr GODET Julien pour 72€
- Lot 1 : Mr PETIT Philippe pour 60 €
- Lot 2 : Mr COLLARDEY Paul pour 75 €
- Lot 3 : Mr PETIT Yvan pour 60 €
- Lot 4 : Mr COQUIARD Vincent pour 60 €

Mme le Maire demande au conseil municipal de valider ces attributions.

Le conseil municipal, **par 11 voix pour**, (M. COQUIARD Vincent ne prend pas part au vote) valide les attributions mentionnées ci-dessus.

- Vente par adjudication bois parcelle n°31, 32 :

Suite à la demande de la société CALVI de pouvoir se positionner pour l'acquisition des bois issus des coupes des parcelles n°31 et 32, M Vincent COQUIARD s'est renseigné auprès de l'ONF pour une vente par adjudication des bois de ces parcelles.

La délibération initiale concernant ces coupes ayant été prises en 2019 sans demander une vente par adjudication, la vente des bois selon cette modalité ne sera pas possible.

4. PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS :

Mme Stéphanie Beffy explique qu'elle a recueilli plusieurs propositions d'animations de compagnies médiévistes pour l'organisation des journées du patrimoine 2023, le dimanche 17 septembre 2023.

Après présentation des différents devis, le conseil municipal retient les devis de l'association Warasch Franken de Besançon pour l'installation d'un campement médiéval et des animations militaires et le devis de M Crusader pour l'organisation de cérémonies d'adoubement de chevaliers pour les enfants pour un montant total de 1000 euros.

Mme BEFFY explique qu'elle recherche des artisans pour organiser un marché artisanal au château le dimanche 17 septembre 2023. Les personnes intéressées peuvent la contacter.

Mme le Maire indique que les journées du patrimoine organisées cette année au Castel Saint Denis par la communauté de communes et l'Office du Tourisme Loue Lison ont rencontré un beau succès et qu'il a été décidé de réaliser les journées du patrimoine en alternance d'une année sur l'autre entre le site du Castel St Denis et celui de Montrond le Château.

Pour l'organisation 2023, les associations du village seront sollicitées pour participer si elles le souhaitent pour aider la municipalité à l'organisation de cette journée.

5. PROJET LIEU DE VIE SENIORS : Proposition de création d'accès à la propriété au 12 rue du Tilleul et achat/vente de terrain avec M. et Mme COTE Denis

Mme le Maire explique avoir eu plusieurs échanges avec M. et Mme CÔTE Denis, propriétaires de la propriété au 14 rue du Tilleul, concernant la possibilité de racheter une partie de leur propriété pour créer un accès pour la propriété située au 12 rue du Tilleul, sur laquelle un projet d'habitat seniors est envisagé par la municipalité.

Mme le Maire présente la proposition de Mr et Mme CÔTE Denis :

- La municipalité achète au prix de 75 euros le m² une partie de la parcelle AB n°7, représentant 85 m² pour permettre la création d'un accès à la propriété située au 12 rue du Tilleul, soit 6375 euros TTC pour l'achat de cette partie de la parcelle AB n°7 qui nécessitera un bornage et un nouveau numéro de parcelle cadastrale (voir partie de la parcelle concernée sur le plan ci-dessous).
- L'acte d'achat de cette partie de terrain à M et Mme CÔTE Denis comprendra les clauses suivantes :

- Les frais de notaire et de bornage préalable à l'achat de cette partie de terrain seront à la charge de la municipalité

- La municipalité vendra à M et Mme COTE Denis une partie des parcelles AB n°8 et AB n°9, pour une surface de 397 m², au prix de 40 euros le m², soit 15 880 euros TTC.

- La municipalité prendra à sa charge la reconstruction du mur en pierres sèches existant à la nouvelle limite du terrain de M. et Mme CÔTE Denis (y compris sur le nouveau terrain que la municipalité leur vendra), en confiant ce travail à l'association Patrimoine et Insertion sur la base du devis établi par cette association en date du 24 octobre 2022 pour un montant de 6482 euros TTC (basé sur 13 ml, qu'il faudra reprendre pour 21 ml), auquel il convient d'ajouter un montant de 1232 euros TTC pour le terrassement et les fondations (devis établi par la SARL TP CLÉMENT CAILLARD le 5 septembre 2022, basé sur 13 ml qu'il faudra reprendre pour 21 ml)

- Il sera ajouté au prix d'achat de la parcelle un montant de 2000 euros TTC pour la perte de récolte des arbres fruitiers de Mr et Mme Côte présents sur la parcelle rachetée sur laquelle sera créé un accès.

- Mr et Mme CÔTE Denis auront une servitude de passage sur la voie d'accès à la propriété située au 12 rue du tilleul.

- Mr et Mme COTE Denis récupéreront la terre végétale lors du terrassement pour établir le nouveau mur en pierres sèches.

Mme le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition et de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette affaire.

Après échanges, le conseil municipal valide, **par 10 voix pour, 2 abstentions**, la proposition de M. et Mme COTE Denis et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

6. VOIRIE : validation de l'avant projet proposé par le maître d'œuvre pour l'aménagement rue du Tilleul, rue des Ecoles et rue de la Mairie et autorisation de dépôt de subventions

M. Guillaume LOPES, 2ème adjoint en charge de la voirie, présente le plan d'aménagement du maître d'œuvre (BEJ), le chiffrage opérationnel, les montants des subventions qui pourront être sollicités et le plan de financement prévisionnel de l'opération.

L'aménagement de la rue du Tilleul consiste à :

- Mettre en place un sens unique entre la Grande rue et la rue des Ecoles
- Conserver le double sens de la rue des Ecoles à la rue du Tacot uniquement pour les riverains de cette rue et de la rue des Ecoles
- Créer un cheminement piéton sécurisé tout le long de la rue (en sable stabilisé en partie haute et en enrobé en partie basse)
- Gérer les eaux pluviales
- Réfection de la bande de roulement par la CCLL suite aux travaux de changement de la conduite d'eau potable de la rue du Tilleul qui seront réalisés début 2023

L'aménagement de la rue des Ecoles consiste à :

- Créer une continuité piétonne entre la rue des Ecoles et la rue du Tilleul
- Gérer les eaux pluviales

Plan de financement prévisionnel :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Travaux	155 371.50 €	186 445.80 €
Levé topographique	3 389.00 €	4 066.80 €
Maîtrise d'œuvre	7 950.00 €	9 540.00 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	166 710.50 €	200 052.60 €

	Linéaire	Taux ou Prix unitaire	Montant HT	Montant TTC
Subvention de l'état : DETR		25.00%	41 677.63 €	
Subvention du CD25 : Amendes de police – Priorité 1 (75 €HT/ml de cheminements piétons) rue du Tilleul et rue des Ecoles : 420ml	420 ml	75.00 € HT/ml	31 500.00 €	
	Total subventions		73 177.63 €	
	Autofinancement		93 532.88 €	126 874, 97 €

Mme le Maire demande au conseil municipal de valider l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Tilleul et de la rue des Ecoles et de l'autoriser à déposer des demandes de subventions

Après échanges, le conseil municipal par **11 voix pour**, (M. LOPES Guillaume ne prend pas part au vote) valide l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Tilleul et

de la rue des Ecoles et autorise Mme le Maire à déposer des demandes de subventions (DETR et amendes de police).

7. QUESTIONS DIVERSES :

Sollicitation de la CCLL pour un terrain d'accueil des gens du voyage :

Mme le Maire indique que toutes les communes de la CCLL ont été sollicitées afin de proposer un terrain pour la construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur le territoire de la CCLL. Une réponse de la commune est attendue.

Après échanges, le conseil municipal décide que la municipalité n'a pas de terrain communal approprié à proposer à la CCLL pour cette aire d'accueil des gens du voyage. La réponse sera transmise à la CCLL.

Réservation et commercialisation de l'explore game aventure :

Mme le Maire explique qu'après discussion avec l'Office du Tourisme Loue Lison, l'explore game aventure qui sera opérationnel pour avril 2023 à Montrond le Château pourra être commercialisé et réservé via l'Office du Tourisme Loue Lison.

L'Office du Tourisme gèrera la vente, comptabilité, relation clients, la promotion de l'explore game auprès des habitants, des touristes et des prestataires du territoire.

L'Office du Tourisme percevra une commission de 30% sur les ventes de l'explore game, les 70% restants reviendront à la municipalité pour gérer la maintenance annuelle du jeu.

Le prix de vente de l'explore game proposé au conseil municipal est de 15 euros pour une tablette pour 4 joueurs, ce qui constitue un prix très raisonnable au regard des prix constatés pour les autres explore game de la région.

Le retrait des tablettes se fera au bar épicerie le Pitch via un partenariat avec l'établissement.

Le retrait des tablettes au bar épicerie permettra de maîtriser les flux de joueurs sur le site de l'ENS et de maîtriser via le système de réservation/ commercialisation avec l'Office du Tourisme les créneaux ouverts à la réservation du jeu.

Après débats, le conseil municipal est d'accord sur le principe. En temps voulu, les conventions entre la municipalité et l'Office du Tourisme et entre la municipalité et le bar épicerie « le Pitch » seront soumises à l'avis du conseil municipal.

Le prochain conseil se réunira le mardi 15 décembre 2022
Séance levée à 23 h 00

Angèle PRILLARD
Le Maire



Numéro de délibération	Objet
DCM n°2022/15-11-01	Contrat réservation parcelle ZH 294 chemin des vaches
DCM n°2022/15-11-02	Refacturation plus value paroisse 4 MONTS ST MAXIMIM
DCM n°2022/15-11-03	Affouage attribution de lots complémentaires
DCM n°2022/15-11-04	Contrat de réservation parcelle ZH 300 modif

DCM n°2022/15-11-05	Proposition de création d'accès propriété 12 rue du Tilleul
DCM n°2022/15-11-06	Validation avant projet projets voirie rue du Tilleul, rue des écoles

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		PERRIN Pascal	
BEFFY Stéphanie		PETERLÉ Gaston	
COQUIARD Vincent		PIGUET Aurélien	Absent
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LIDOINE Xavier		STEHLY Audrey	
LOPES Guillaume			

